

DEAUVILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CALVADOS - ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 MAI 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2022.

Présents : Philippe AUGIER, Maire ; Guillaume CAPARD, Véronique BOURNÉ, Philippe BEHUET, Catherine PERCHEY, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Adjoints au Maire ; Florence GALERANT, Patricia DESVAUX, Rosette FABRY, Céline MALLET, Lydie BERTHELOT, Anne MARGERIE, David EZVAN, Johan ABOUT, Léa MABIRE-AMER, Pierre BRETON, Josiane MAXEL, Mickaël FLAHAUT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Pascal LEBLANC, ayant donné pouvoir à David EZVAN ; Françoise HOM, ayant donné pouvoir à Catherine PERCHEY ; Philippe VALENSI, ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire ; Marie-Christine COURBET, ayant donné pouvoir à Véronique BOURNÉ ; Jean-Edouard MAZERY, ayant donné pouvoir à Pascal Guillaume CAPARD ; Eric COUDERT, ayant donné pouvoir à Philippe BEHUET ; Arnaud HADIDA, ayant donné pouvoir à Lydie BERTHELOT ; Jean-Guillaume d'ORNANO.

Absente : Johanna LEBAILLY.

Secrétaire élu : Pierre BRETON.

N° 32

AVIS SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN DEUXIEME PARC EOLIEN EN MER DANS LA ZONE « CENTRE MANCHE » SUR LA FAÇADE MARITIME MANCHE-EST – MER DU NORD

Par courrier reçu le 31 janvier dernier, Madame Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique, nous indique que :

« La lutte contre le dérèglement climatique suppose la sortie progressive des énergies fossiles sur lesquelles reposent encore près des deux tiers de notre consommation énergétique. La France est résolument engagée dans cette transition énergétique qui induira un accroissement de nos besoins en électricité dans les prochaines années, en dépit des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique. Dans le même temps, la plupart des installations de production d'électricité arriveront en fin de vie d'ici 2050 et devront être renouvelées par des capacités bas carbone.

Ainsi, pour atteindre nos objectifs de décarbonisation des transports, des bâtiments, de l'industrie, et répondre à l'urgence climatique, il est impératif de développer massivement les capacités de production d'électricité décarbonée, et en particulier les énergies renouvelables afin d'assurer notre sécurité d'approvisionnement à court et moyen termes. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2028, adoptée en avril 2020, fixe un objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans la production électrique française d'ici 2028.

Avec 11 millions de km² de zones maritimes sous souveraineté ou juridiction, la France bénéficie d'atouts indéniables pour devenir l'un des leaders mondiaux dans le domaine des énergies marines et particulier développer la filière de l'éolien en mer. La programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit ainsi le lancement d'appels d'offres sur plusieurs façades maritimes dans les années à venir.

Dans ce cadre et à l'issue d'un débat public organisé en 2019 et 2020, l'Etat a fait le choix de développer un parc éolien en mer d'environ 1GW au sein d'une zone de 500 km², située en Centre Manche.

Conscient du fort potentiel de cette zone, l'Etat étudie désormais la possibilité d'installer un second projet de parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW dans la partie Est de cette zone.

Conformément au code de l'environnement, l'Etat a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin que cette dernière détermine la forme de la procédure de participation du public à ce projet. Dans sa décision du 6 octobre 2021, la CNDP a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de garants, dont l'organisation a été confiée à l'Etat, maître d'ouvrage. »

Ce projet de parc éolien va contribuer à l'effort de réduction du carbone dans la production énergétique.

Par ailleurs, le contexte actuel du marché de l'énergie conduit à tendre vers une autonomie énergétique qui rende notre pays moins dépendant de sources d'approvisionnement soumises à des aléas géopolitiques ou de conflits armés.

En application de l'article L. 121-8-1 du Code de l'Environnement, il vous est demandé d'émettre un avis sur ce projet en tant que commune littorale.

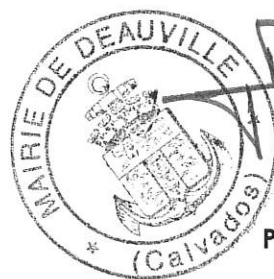
Nous vous demandons de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
VU l'avis favorable de sa commission plénière réunie ce jour,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte les conclusions du rapport.

EMET un avis favorable au projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche », sur la façade maritime Manche-Est – Mer du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Philippe AUGIER